

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SAFRAN AERO BOOSTERS SA**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Route de Liers

N° : 121

Boîte :

Code postal : 4041

Commune : Milmort

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : www.safran-aero-boosters.com

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0432.618.812

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

24-11-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **27-03-2025**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DALBIES Eric

Avenue Bernadotte 15
64110 Jurançon
FRANCE

Début de mandat : 2022-03-24

Fin de mandat : 2025-03-27

Administrateur

LEPOT François

Rue du Chêne 2
4130 Esneux
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-03-28

Fin de mandat : 2027-03-25

Administrateur délégué

ORSINI Jean-Jacques

Rue de la Clairière 63
77380 Combs-la-ville
FRANCE

Début de mandat : 2023-03-23

Fin de mandat : 2026-03-26

Président du Conseil d'Administration

ALARY Jean-Paul

Allée du Brévent 10
91019 Evry
FRANCE

Début de mandat : 2022-03-24

Fin de mandat : 2025-03-27

Administrateur

ERRERA Philippe

Villa Soutine 4
75014 Paris
FRANCE

Début de mandat : 2024-03-28

Fin de mandat : 2027-03-25

Administrateur

LALLEMAND Philippe

Rue Joseph Raskin 17
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-03-24

Fin de mandat : 2025-03-27

Administrateur

EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B00160)

0446334711
rue des Guillemins 129 3
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-03-23

Fin de mandat : 2026-03-26

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Van Callemont Emilie (A02611)
Commissaire
rue du Panorama 72
4680 Oupeye
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>204.098.454</u>	<u>191.413.486</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	4.388.653	5.806.465
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	82.719.049	81.035.529
Terrains et constructions		22	15.158.841	15.396.922
Installations, machines et outillage		23	36.870.141	35.488.849
Mobilier et matériel roulant		24	4.592.195	4.815.610
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	26.097.872	25.334.147
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	116.990.751	104.571.493
Entreprises liées	6.15	280/1	116.691.364	104.271.174
Participations		280	105.891.983	90.166.016
Créances		281	10.799.380	14.105.158
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	299.387	300.318
Actions et parts		284	14.428	14.428
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	284.960	285.891

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.981.488.962	1.885.761.521
Créances à plus d'un an		29	9.710.874	11.665.544
Créances commerciales		290	9.710.874	11.665.544
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	417.975.339	311.779.702
Stocks		30/36	417.975.339	311.779.702
Approvisionnements		30/31	206.339.595	110.339.000
En-cours de fabrication		32	95.446.721	99.193.995
Produits finis		33	56.309.237	42.051.760
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	59.879.787	60.194.946
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	337.438.238	332.925.511
Créances commerciales		40	297.571.302	266.054.154
Autres créances		41	39.866.937	66.871.357
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.215.884.038	1.228.992.131
Comptes de régularisation	6.6	490/1	480.473	398.634
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.185.587.416	2.077.175.007

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>1.093.913.495</u>	<u>968.005.309</u>
Capital souscrit		10/11	54.889.224	54.889.224
Capital non appelé		10	54.889.224	54.889.224
En dehors du capital		100	54.889.224	54.889.224
Primes d'émission		101		
Autres		11		
Plus-values de réévaluation		1100/10		
		1109/19		
		12		
Réserves		13	5.488.923	5.488.923
Réserves indisponibles		130/1	5.488.923	5.488.923
Réserve légale		130	5.488.923	5.488.923
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.032.878.220	906.794.121
Subsides en capital		15	657.129	833.041
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>238.242.233</u>	<u>222.833.146</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	238.238.158	222.828.337
Pensions et obligations similaires		160	1.533.890	1.122.765
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	236.704.268	221.705.571
Impôts différés		168	4.076	4.809

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	853.431.688	886.336.553
Dettes à plus d'un an	6.9	17	57.983.275	61.462.792
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	57.983.275	61.462.792
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	795.088.884	824.672.002
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	15.398.306	15.493.781
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	325.659.163	371.029.944
Fournisseurs		440/4	325.659.163	371.029.944
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	207.013.411	203.254.562
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	48.280.901	42.008.045
Impôts		450/3	1.341.265	2.008.881
Rémunérations et charges sociales		454/9	46.939.636	39.999.164
Autres dettes		47/48	198.737.103	192.885.669
Comptes de régularisation	6.9	492/3	359.529	201.759
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.185.587.416	2.077.175.007

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	986.106.914	905.850.329
Chiffre d'affaires	6.10	70	889.282.074	784.800.902
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	10.468.385	28.369.344
Production immobilisée		72	45.951.549	44.534.278
Autres produits d'exploitation	6.10	74	40.404.906	29.698.901
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		18.446.904
Coût des ventes et des prestations		60/66A	688.607.292	669.749.894
Approvisionnements et marchandises		60	378.554.055	376.989.040
Achats		600/8	432.303.812	450.067.931
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-53.749.758	-73.078.891
Services et biens divers		61	100.125.330	76.629.244
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	158.459.264	132.227.255
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	64.166.676	65.542.528
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	-29.983.065	20.868.692
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	15.409.821	-19.270.458
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.875.211	16.763.593
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	297.499.622	236.100.435

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	44.284.902	38.260.567
Produits financiers récurrents		75	44.284.902	36.730.019
Produits des immobilisations financières		750	688.439	287.513
Produits des actifs circulants		751	43.420.544	36.234.767
Autres produits financiers	6.11	752/9	175.919	207.740
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		1.530.547
Charges financières		65/66B	1.926.796	992.381
Charges financières récurrentes	6.11	65	131.097	992.381
Charges des dettes		650	478	2.653
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	130.618	989.729
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	1.795.699	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	339.857.728	273.368.621
Prélèvement sur les impôts différés		780	733	1.290
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	49.918.593	44.850.000
Impôts		670/3	52.700.000	44.850.000
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	2.781.407	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	289.939.868	228.519.911
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	289.939.868	228.519.911

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.196.733.989	1.069.358.059
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	289.939.868	228.519.911
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	906.794.121	840.838.148
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	1.032.878.220	906.794.121
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	163.855.770	162.563.938
Rémunération de l'apport	694	159.963.938	159.963.938
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696	3.891.832	2.600.000
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
		786.372.123
8051P	XXXXXXXXXX	
		781.492.008
8021	678.593	
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	787.050.716	
8121P	XXXXXXXXXX	
		781.492.008
8071	3.304.816	
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	784.796.824	
81311	<u>2.253.892</u>	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	XXXXXXXXXX	
8025		
8035		
(+)/(-) 8045		
8055		
8125P	XXXXXXXXXX	
8075		
8085		
8095		
8105		
(+)/(-) 8115		
8125		
81312		

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056	45.265.906
8126	45.265.906
81313	<u>0</u>

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	12.130.569
8022	1.908.799	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	14.039.367	
8122P	XXXXXXXXXX	11.204.218
8072	700.388	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	11.904.606	
211	2.134.761	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8191P	XXXXXXXXXX	69.115.099
8161	685.492	
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	69.800.590	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	53.718.177
8271	923.573	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	54.641.749	
(22)	15.158.841	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	240.807.759

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162 6.942.228

Cessions et désaffectations

8172 45.588

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8182 6.285.242

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192 **253.989.640**

Plus-values au terme de l'exercice

8252P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P **XXXXXXXXXX** **205.318.909**

Mutations de l'exercice

Actés

8272 11.846.178

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302 45.588

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322 **217.119.499**

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23) **36.870.141**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	16.809.045
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.812.951	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	89.450	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	18.711.445	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	11.993.435
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	2.125.815	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	14.119.251	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	4.592.195	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	0

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8165		
8175		
8185		
8195	0	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8255P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8215		
8225		
8235		
8245		

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8255		
8325P	XXXXXXXXXX	0

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8275		
8285		
8295		
8305		
8315		

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325	0	
------	---	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26)		
------	--	--

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	25.334.147

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 7.138.417

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -6.374.692

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 26.097.872

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) 26.097.872

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	90.166.016
8361	15.725.967	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	105.891.983	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>105.891.983</u>	
281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>14.105.158</u>
8581	512.010	
8591	2.022.088	
8601	1.795.699	
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)	<u>10.799.380</u>	
8651	<u>1.795.699</u>	

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	14.428

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8383

8393

14.428

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8443

8453

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8513

8523

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8543

8553

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)

14.428

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

XXXXXXXXXX

285.891

Mutations de l'exercice

Additions

8583

1.869

Remboursements

8593

2.800

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-) 8623

Autres

(+)/(-) 8633

(285/8)

284.960

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
BECOVER 0768934341 Société anonyme Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	Common Stock	124.999	24,99		2024-12-31	EUR	53.763.682	257.500
Creuzet Polska 0 Ul. Partyzantow 29 120 Sedziszow Mlp Rzeszow POLOGNE	Common Stock	66.167	30		2024-12-31	EUR	11.957.000	-1.859.000
SAFRAN AERO BOOSTERS INC Entreprise étrangère Merchant Street 111 45246 Cincinnati Ohio ETATS-UNI	Common Stock	100	100		2024-12-31	USD	94.649.565	-488.806
SAFRAN BLADES 0795523922 Société anonyme Route des Forges 5 4570 Marchin BELGIQUE	Common Stock	125.000	56		2024-12-31	EUR	46.842.000	-4.071.315
SAFRAN TEST CELLS FRANCE 24841558133 SAS rue Henri Auguste Desbueres 1 91000 EVRY FRANCE	Common Stock	2.623.153	100		2024-12-31	EUR	3.973.924	726.501
Safran Test Cells India na 201A-202, 2nd Floor, Worldmark-2, Aerocity, IGI Airport, New Delhi, South West Delhi 0 110037 DELHI INDE	Common stock	9.990	100			EUR		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Licences et cotisations

Exercice
480.473

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions de capital sdn

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
(100)	54.889.224	54.889.224

Codes	Montants	Nombre d'actions
	54.889.224	7.614.882
8702	XXXXXXXXXX	7.614.882
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
SAFRAN SA Boulevard Général Martial Valin 2 75724 Paris Cedex 15 FRANCE	Actions nominatives	5.116.248		67,19
SFPI SA 0253445063 Avenue Louise 32 4 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions nominatives	135.634		1,78
WALLONIE ENTREPRENDRE 0793630244 Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	Actions nominatives	2.363.000		31,03

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
Provisions pour garanties	197.352.728
Provisions pour prestations à fournir	10.020.073
Provisions pour exécution de commande	27.961.467
Provisions pour frais industriels	1.370.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	15.398.306
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	15.398.306

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	26.800.000
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	26.800.000

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	31.183.275
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	31.183.275

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
9072	
9073	1.341.265
450	
9076	
9077	46.939.636

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Cotisations et redevances
Divers
Taxes

Exercice
201.585
342
157.602

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventes de produits finis

Prestations de services

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	795.752.492	702.260.049
	93.529.582	82.540.853
740	13.706.370	18.059.654
9086	1.533	1.417
9087	1.478,2	1.337,6
9088	2.075.191	1.848.332
620	110.978.318	93.795.778
621	32.890.994	26.626.178
622	9.101.958	7.799.181
623	5.270.729	3.588.286
624	217.265	417.833

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	411.124	-1.032.931
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	11.265.280	25.011.183
Reprises	9111	40.992.648	3.529.980
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113	255.697	612.512
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	51.792.372	52.809.881
Utilisations et reprises	9116	36.382.551	72.080.339
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.481.991	1.535.014
Autres	641/8	393.220	15.228.580
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	6	6
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	3,8	4,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	7.048	7.645
Frais pour la société	617	340.325	366.212

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais bancaires

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	175.912	202.717
9126		
754		
	7	5.023
6501		
6502		
6510		
6511		
653	35.436	8.403
6560		
6561		
654		
655		
	95.182	113.326
		868.000

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		<u>19.977.451</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		18.446.904
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		18.446.904
Produits financiers non récurrents	(76B)		1.530.547
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		537.133
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		60
Autres produits financiers non récurrents	769		993.354
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>1.795.699</u>	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	1.795.699	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	1.795.699	
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dépenses non admises
- Déductions pour investissements
- Déductions pour revenus d'innovation

Codes	Exercice
9134	52.700.000
9135	61.070.083
9136	8.370.083
9137	
9138	
9139	
9140	
	54.322.295
	4.606.971
	141.404.987

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
 - Réserves déduction pour investissements R&T
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	32.335.587
9142	
	32.335.587
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	53.463.650	46.099.288
9146	35.667.873	30.450.966
9147	19.575.027	16.401.192
9148	1.013.094	371.330

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Garanties constituées par établissements de crédit
 Garanties fournies pour exécution de contrat
 Garanties pour droit d'usage à long terme

Exercice
16.265.384
9.502.320
7.331.334

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Garanties reçues de tiers

Exercice
2.887.565

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**Description succincte**

Régimes complémentaires de pension de retraite ou de survie instaurés au profit du personnel :

- Employés & Cadres : la société a prévu un régime d'assurance complémentaire retraite et décès en faveur de son personnel appointé. Celui-ci est basé sur les plans suivants :

(x) Plan de base 'DB' : définit un but à atteindre correspondant à un multiple de la rémunération annuelle du mois d'avril précédant le départ, différencié selon deux tranches de rémunération et proportionnel au nombre d'années de carrière dans l'entreprise. Le financement de ce plan est exclusivement assuré par le paiement des cotisations patronales en assurance de groupe.

(x) Plan de base 'DC' (cadres engagés à partir du 01/04/2010 et employés engagés à partir du 01/04/2011) : définit une prime fixée égale à un pourcentage de la rémunération annuelle actuelle différencié selon deux tranches de rémunération. La capitalisation des primes versées donne un capital pension à l'âge de la retraite, fixé à 65 ans. Le financement du plan est assuré exclusivement par le paiement des cotisations patronales en assurance de groupe.

(x) Plan supplétif 'DC' (cadres) : définit une prime fixée égale à un pourcentage de la rémunération annuelle actuelle différencié selon trois tranches de rémunération. La capitalisation des primes versées donne un capital pension à l'âge de la retraite, fixé à 65 ans. Le financement du plan est assuré à la fois par des cotisations personnelles et par le paiement des cotisations patronales en assurance de groupe.

- Ouvriers : la société a prévu un régime d'assurance complémentaire retraite et décès en faveur de son personnel salarié. Celui-ci est basé sur le plan suivant :

(x) Plan de base 'DB' : définit une prime fixée égale à un forfait annuel multiplié par le nombre d'années de carrière. Le financement du plan est assuré exclusivement par le paiement des cotisations patronales en assurance de groupe.

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance/ le fonds de pension nous a informé qu'il n' existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées.

Mesures prises pour en couvrir la charge**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	116.691.364	104.271.174
(280)	105.891.983	90.166.016
9271	10.799.380	14.105.158
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	174.189
95061	16.900
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations
Décision de l'Assemblée Générale du 27/03/25 pour les exercices 2024 et 2025.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

SAFRAN SA
60562082909
boulevard du Général Martial Valin 2
75724 PARIS CEDEX 15
FRANCE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

SAFRAN SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
boulevard du Général Martial Valin 2
75724 PARIS CEDEX 15
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

SAFRAN SA
boulevard du Général Martial Valin 2
75724 PARIS CEDEX 15
FRANCE

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives aux comptes annuels des entreprises, le Conseil d'Administration a arrêté comme suit les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire :

1. REGLES GENERALES

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976, et des modifications qui ont suivi.

Pour les matières que la loi régle supplétivement et dans le cas où elle laisse un choix à l'entreprise, le Conseil d'Administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après.

Il devra être dérogé aux présentes règles d'évaluation ou celles-ci devront être adaptées ou modifiées dans les cas et selon la procédure prévus aux articles 16 et 17 de l'Arrêté Royal, toujours par décision expresse du Conseil d'Administration.

2. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

2.1 Frais d'établissement

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement sur emprunts, de même que les frais d'augmentation de capital peuvent être portés en frais d'établissement.

Les charges engagées dans le cadre d'une restructuration peuvent être portées à l'actif pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'entreprise et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de l'entreprise.

Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements au taux de 20 % (vingt pour cent) minimum des sommes comptabilisées, à partir du moment de leur enregistrement.

Toutefois, dans le cas où les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement sur emprunts sont portés à l'actif, leur amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt concerné.

2.2 Immobilisations incorporelles

2.2.1 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement en ce compris les droits d'entrée sont pris en charge comme une dépense de la période au cours de laquelle ils ont été dépensés, sauf si le Conseil d'Administration juge opportun de les porter en immobilisations incorporelles, à leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de leur valeur probable de rendement futur pour l'entreprise.

2.2.2 Concessions - brevets - licences - savoir-faire - marques et autres droits similaires - goodwill

Les concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques, etc. qui sont acquis de tiers, peuvent être portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Si de telles immobilisations incorporelles sont créées par l'entreprise, elles sont prises en charge comme une dépense de la période au cours de laquelle elles ont été dépensées, sauf si le Conseil d'Administration juge opportun de les porter à l'actif du bilan à leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

Le goodwill peut être porté à l'actif du bilan sur base de la définition donnée à l'année à l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 et à ses modifications ultérieures.

2.2.3 Amortissements - réductions de valeurs

Les immobilisations incorporelles provenant :

Soit de la production d'immobilisation par l'entreprise pour elle-même (travaux réalisés en interne)

Soit de la contribution de l'entreprise aux dépenses de développement du programme ou en contrepartie de l'accès à un marché (refacturation de tiers).

Sont amorties selon les caractéristiques des contrats concernés sur une durée ne pouvant excéder 20 ans.

2.2.4 Les autres immobilisations incorporelles non spécifiées en 2.2.3 dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties de façon

linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

2.3 Immobilisations corporelles

2.3.1 Prix d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan :

S'il s'agit de biens achetés à leur prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires et les frais d'installation.

S'il s'agit de biens produits par l'entreprise, à leur coût de revient de fabrication. Les frais hors production ne sont pas inclus.

S'il s'agit d'apports, à leur valeur historique diminuée des amortissements déjà réalisés.

2.3.2 Amortissements

Les frais accessoires compris dans le prix d'acquisition sont amortis au même rythme que l'immobilisation principale à laquelle ils sont attachés.

Les durées et les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

Terrains	Durée		Taux
	Non amortissables		
Constructions	20 ans		5,00 %
Machines	5 ans		20,00 %
Installations		10 ans	10,00 %
Outillages spécifiques	5 ans		20,00 %
Matériel d'atelier	5 ans		20,00 %
Mobilier		10 ans	10,00 %
Matériel roulant	5 ans		20,00 %
Voitures		5 ans	20,00 %
Matériel de bureau	5 ans		20,00 %
Matériel informatique	3 ans		33,33 %
Logiciels informatiques internes	3 ans		33,33 %

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire en pro rata temporis à partir de la date de mise en service de l'investissement.

Les dérogations autorisées par les lois de relance économique ou autres pourront être appliquées.

Les matériels acquis d'occasion pourront être amortis à un taux plus élevé que celui mentionné ci-dessus.

2.3.3 Amortissements complémentaires ou exceptionnels

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels

lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font l'objet d'un

amortissement exceptionnel pouvant ramener leur valeur résiduelle à zéro.

2.3.4 Location - financement et droits similaires

Voir l'article 21 de l'Arrêté Royal du 12 septembre 1983.

2.4 Immobilisation financières

2.4.1 Chaque titre du portefeuille figurant en immobilisations financières est porté séparément dans les comptes, globalement ou par lots identifiés suivant la date de l'acquisition, à son prix d'achat qui ne comprend pas les frais accessoires, et compte tenu des éventuels montants restant à libérer et corrections de valeur y afférentes.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre du portefeuille figurant en immobilisations financières est effectuée de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

2.4.2 Réductions de valeurs - reprises de réductions de valeurs

Si cette évaluation de chacun des titres en portefeuille est inférieure à la valeur comptable, et si de l'avis du Conseil d'Administration, la moins-value ainsi observée a, partiellement ou totalement, un caractère durable, une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value ainsi observée est enregistrée.

Si cette évaluation est supérieure à la valeur comptable, aucune plus-value n'est enregistrée sauf si des réductions de valeurs actées depuis l'acquisition n'ont pas encore été reprises. Dans ce cas, une reprise de réduction de valeur, égale à la partie durable de la plus-value ainsi observée, est effectuée à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement.

2.4.3 Créances reprises en immobilisations financières

Les créances reprises en immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Les règles d'évaluation des créances à plus d'un an s'appliquent également aux créances reprises en immobilisations financières.

2.5 Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation du passif et de la prise en résultats prorata temporis :

a) des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances;

b) de la différence entre la valeur d'acquisition et le valeur nominale des créances;

c) de l'escompte des créances remboursables à une date éloignée de plus d'un an qui ne sont pas productives d'intérêt ou qui sont assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible. Cet escompte est calculé au taux du marché applicable à de telles créances, au moment de leur entrée dans le

patrimoine de l'entreprise.

Pour les créances payables ou remboursables par versements échelonnés, dont le taux d'intérêt ou de chargement s'applique durant toute la durée du contrat sur le montant initial du financement ou du prêt, les montants respectifs des intérêts et chargements non courus à reporter sont

déterminés par application du taux réel au solde restant dû en début de chaque période; ce taux réel est calculé compte tenu de l'échelonnement et de la périodicité des versements.

Les intérêts et chargements ne peuvent être compensés avec les frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

Les créances à plus d'un an font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

2.6 Stocks et commandes en cours d'exécution

Les stocks et commandes en cours sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût de revient des articles fabriqués inclut les frais indirects de production tels que les amortissements et dépenses d'entretien des équipements et des bâtiments, les salaires des personnels indirects d'ateliers et les frais d'approvisionnement sur les matières et les pièces achetées.

Les stocks et commandes en cours sont évalués au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier prix est inférieur au coût de revient.

Les stocks et commandes en cours font l'objet de réductions de valeur en vue de tenir compte de l'évolution de la valeur de réalisation ou de la valeur vénale de ces biens, ou encore en vue de tenir compte des risques qui sont propres à la nature des produits concernés ou de l'activité de l'entreprise.

Les stocks en magasin font l'objet de réductions de valeur pour tenir compte de la vétusté de certains articles. Les coefficients d'abattements appliqués sur ces stocks à rotation lente ou nulle varient selon les familles de produits.

2.7 Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation du passif et de la prise en résultats prorata temporis :

d) des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances.

e) de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des créances.

Les créances à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

2.8 Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont portés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les règles d'évaluation des valeurs mobilières acquises au titre de placements de fonds sont les mêmes que celles exposées au 2.4 en immobilisations financières.

Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

2.9 Valeurs disponibles

Les règles d'évaluation des valeurs disponibles sont les mêmes que celles des placements de trésorerie (voir 2.8).

3. POSTES DU PASSIF DU BILAN

3.1 Réserves immunisées

Sont classés sous cette rubrique sous déduction des impôts différés y afférents, les plus-values réalisées et les bénéfices dont l'immunisation fiscale ou la taxation différée est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise, à l'exception des plus-values portées, en application de la législation, en comptes de régularisation.

Sont également classés sous cette rubrique, les amortissements actés sur des immobilisations corporelles ou incorporelles dans la mesure où ils sont établis sur une base dépassant le prix d'acquisition de celles-ci, lorsque l'amortissement sur cette base majorée constitue sous l'angle fiscal une charge déductible.

3.2 Subsidés en capital

Sont portés sous cette rubrique, les subsidés en capital obtenus des Pouvoirs Publics en considérations d'investissements en immobilisations, sous déduction des impôts différés afférents à ces subsidés; ces impôts différés sont portés sous la rubrique du passif "Impôts différés".

Ils font l'objet d'une réduction échelonnée, par imputation à la rubrique "Autres produits financiers", au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

Les subsidés en capital dont l'obtention n'est pas rattachée à des investissements en immobilisations, sont lors de leur obtention imputés selon le cas à la rubrique "Autres produits d'exploitation" ou à la rubrique "Autres produits financiers".

3.3 Provisions pour risques et charges

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et des pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, même s'ils ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

3.4 Dettes à plus d'un an

Les dettes à plus d'un an sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan de dettes à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des dettes.

Une correction de valeur est actée si la valeur estimée est supérieure, de façon durable, à la valeur comptable à la date de clôture de l'exercice.

3.5 Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan des dettes à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des dettes.

Une correction de valeur est actée si la valeur de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

Les dettes fiscales, salariales et sociales sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Le montant de la dette de pécule de vacances est déterminé conformément aux dispositions fiscales.

4. EVALUATION DES AVOIRS, DETTES ET ENGAGEMENTS EXPRIMÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Au cours de l'exercice, toutes les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours standard de conversion déterminé pour chaque exercice sur base du cours moyen des couvertures ou, en l'absence de couverture, sur base d'une estimation des cours moyens déterminée dans le cadre du budget annuel.

Les avoirs, dettes et engagements à plus d'un an libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique de l'opération.

À la date du bilan, tous les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères sont évalués en euros au cours de change de clôture de l'exercice pour la partie excédant les couvertures de change; au cours ferme des contrats de change à terme pour la partie correspondant aux couvertures de change.

Le cours de change de clôture de l'exercice est constitué pour chaque devise par moyenne des cours indicatifs de la Banque Nationale du dernier mois de l'exercice.

Toutefois, si le Conseil d'Administration estime avec prudence, sincérité et bonne foi devoir retenir un cours différents, celui-ci résultera d'un calcul objectif.

Les mali de conversion sont enregistrés ans les charges au compte de résultats.

Les boni de conversion sont enregistrés dans les produits au compte de résultats sauf ceux liés à la partie excédant les couvertures de change de opérations échéant à plus d'un an.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

COUVERTURE DE CHANGE

La société a bénéficié en 2024 d'une couverture de change de 1 USD = 0,892857 EUR
cfr taux couvert USD de l'année = 1,12

SUBSIDES EN CAPITAL

Les montants reçus de la part des pouvoirs publics en 2024 au titre de subside en capital s'élèvent à 0 €

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



Rapport de gestion 2024

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la gestion de Safran Aero Boosters au cours de l'exercice 2024.

Activité Commerciale

Production civile

La reprise de la demande en produits aéronautiques s'est confirmée dans toutes les parties du monde en 2024. Les carnets de commande de Boeing et Airbus offrent une visibilité de plus de 5 ans sur la plupart des grands programmes. Par ailleurs la cadence des vols des moyens et long-courriers continue de croître au rythme de disponibilité de nouveaux avions. En miroir de cette demande soutenue, l'offre pour des produits neufs est cadencée par des capacités de production qui restent insuffisantes au niveau mondial, en particulier pour les produits de base (matériaux, capacités de forge et capacités de fonderie). S'ajoute à cette problématique une prise de conscience des risques géopolitiques qui poussent les grands acteurs à rééquilibrer leurs sources d'approvisionnement au profit de pays dit « amis » et au détriment de pays à risque dont la Chine. Les éléments marquants de l'année 2024 sont :

- **Leap** : La position dominante de Airbus face aux problèmes de Boeing qui a subi 2 mois de grève et peine à regagner la confiance de la FAA sur la maîtrise de la qualité de ses produits couplée aux difficultés rencontrées par Pratt & Whitney sur le moteur GTF font de l'A320 équipé de moteurs Leap-1A un choix de référence avec une part de marché actuelle de +/-60%.

- **CFM56** : Avec l'arrivée du Leap, ce programme est pleinement dans une phase d'après-vente. Les revenus rechanges sont à nouveau très importants en 2024 et on s'attend à une demande soutenue en 2025 due aux pressions supply chain actuelles sur la livraison de nouveaux appareils.

- **GENX** : la résorption du surstock de B787 réalisé par Boeing continue et s'effectue en parallèle d'une reprise de la production série qui devrait tendre vers 300 moteurs par an à l'horizon 2027. Ce programme offre de belles perspectives de ventes à long terme du fait du peu de concurrence dans cette gamme d'avion.

- **Passport** : la demande sur ce programme reste soutenue. Les livraisons de moteurs en 2024 ont été limitées par les tensions dans la supply chain.

- **CF34** : La demande 2024 s'est heurtée à des tensions dans la supply chain ce qui a limité les ventes tout comme en 2023. Il faut néanmoins noter une nouvelle hausse sur 2024 des revenus d'après-vente.

- **GE9X** : l'entrée en service du Boeing 777x est prévue pour mi-2026 suite à des contraintes de certifications accrues par la FAA et à la grève de 2024. La production série a démarré et va croître progressivement pour atteindre 150 moteurs par an en 2028.

- **GP7000** : en 2024, l'ensemble de la flotte des A380 est de retour en service (hors Air France) et les airlines ont confirmé leur volonté de voler avec une partie significative de la flotte au-delà de 2040. Un programme de retrofit du disque de soufflante est en cours de négociation.

- **Engineering bancs d'essais** : L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la croissance des activités de conception, installation et maintenance de bancs d'essais avec des projets dans le monde entier. Le Banc d'essai composants BeCover a été inauguré fin 2024.

- **Essais moteurs** : En 2024, l'activité de test de moteurs Leap-1A en MRO est restée l'activité principale du centre de Liers avec 93 moteurs testés. Le second banc rénové pour le moteur Leap sera disponible début 2025.

Production militaire

Cette activité qui représente près de 3% du CA en 2024 porte essentiellement sur la production de pièces moteurs pour le F110 de GE équipant les F15/F126 ainsi que pour le moteur TP400 équipant l'A400M. SAB se positionne activement sur des collaborations industrielles avec P&W sur le moteur F135 qui équipe les avions de chasse F35 récemment commandés par la Belgique. Dans ce cadre, deux MOU ont été signés avec des perspectives concrètes de production à moyen terme. Des activités de recherches technologiques devraient démarrer en 2026 sur le programme SCAF.

Production & études spatiales

En 2024, Safran Aero Boosters a poursuivi ses activités de développement sur les 3 programmes européens majeurs en propulsion liquide que sont Prometheus, VEGA-E et Kick-Stage. Safran Aero Boosters a également été choisie pour développer trois vannes et un échangeur véhiculant de l'hydrogène liquide pour l'avion démonstrateur ZERO-e d'Airbus. Première livraison en 2025 d'électrovannes pour le lanceur New Glenn de Blue Origin.

Investissements & Activité industrielle

Production & Achats

La performance 2024 a été globalement bonne, aucune crise logistique concernant nos produits n'est à répertorier. Les stocks et en-cours ont continué d'augmenter compte tenu des schémas logistiques qui ont été mis en place pour assurer la sécurisation des approvisionnements en titane.

Personnel

Les effectifs inscrits fin 2024 s'élèvent à 1.533 personnes pour 1.417 à fin 2023 soit une augmentation nette de 116 personnes.

RTDI (Recherche-Technologie-Développement-Industrialisation)

Activité importante requise par la maturation des technologies et les industrialisations du moteur lié au projet RISE tant dans la partie compresseur basse pressions que dans les composants du système de lubrification. Un premier module de compresseur basse pression de démonstration est finalisé et sera testé sur le banc BeCover en 2025.

Investissements

Les engagements d'investissements corporels s'élèvent à 23.2M€ en 2024 et portent principalement sur des travaux d'infrastructure (réfection des toitures, installation de bornes de chargement) ainsi qu'une nouvelle ligne de production flexible pour la production des fans de grandes dimensions. Les frais de développement activés s'élèvent à 0.7M€ et sont liés aux travaux d'amélioration en cours sur le programme Leap (MGPP).

Résultats et Financement

La direction de la société est responsable de l'établissement des comptes annuels qui doivent donner une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été arrêtés selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés lors des exercices précédents.

Les estimations comptables font partie intégrante des états financiers préparés par le management et sont basées sur la connaissance et l'expérience du management sur les faits passés et présents ainsi que sur les estimations des événements futurs. Ces estimations ont principalement trait au niveau de certaines provisions ainsi qu'à la comptabilisation des marges sur projets long terme.

Le chiffre d'affaires s'élève à 889 millions d'EUR en 2024 pour 785 millions d'EUR en 2023 (+13%).

Le résultat d'exploitation s'élève à 297.5 millions d'EUR, soit 33% du chiffre d'affaires ; ce résultat est en augmentation par rapport à 2023 (236 millions d'EUR ; soit 30% du chiffre d'affaires). La hausse du taux de rentabilité est lié à un mix produit favorable et au maintien sous contrainte de tous les postes de dépenses malgré une hausse des coûts liée à l'inflation.

Le résultat financier s'établit à +42.3 millions d'EUR pour +37.3 millions d'EUR en 2023. Ce résultat provient essentiellement des intérêts financiers sur compte courant

Les principaux instruments financiers se composent de liquidités en banque, d'avances remboursables ainsi que de créances et dettes commerciales afférentes directement à ses activités. Safran Aero Boosters a implémenté des règles pour limiter les risques de crédit et n'utilise pas de produits dérivés : les risques de change sont couverts au niveau du Groupe.

L'impôt des sociétés calculé au titre de 2024 s'élève à 52.7 millions d'EUR et intègre les effets d'une réduction de la base taxable liée à la déduction pour les revenus d'innovation duquel est déduit une régularisation du passé de 2.8M€.

Safran Aero Boosters clôture l'exercice avec un résultat net de 289.9 millions d'EUR en 2024 (33% du chiffre d'affaires) contre 228.5 millions d'EUR en 2023 (29% du chiffre d'affaires). Le Conseil n'a pas connaissance d'événements post-clôture qui modifieraient de manière significative les résultats présentés ci-dessus.

Affectation bénéficiaire

Au terme de l'exercice 2024, le solde disponible pour affectation s'élève à 1.196.7 millions d'EUR soit le bénéfice de l'exercice à affecter de 289.9 millions d'EUR majoré du report à nouveau de 906.8 millions d'EUR.

Le Conseil d'Administration propose l'affectation bénéficiaire suivante :

- Distribution d'un dividende brut de 21.01 EUR par action, soit 160.0 millions d'EUR.
- Distribution d'une prime bénéficiaire au personnel à hauteur de 3.9 millions d'EUR.
- Bénéfice à reporter : 906.8 millions d'EUR.

Sur base de cette proposition, les fonds propres s'établiraient à 1.094 millions d'EUR, soit 50% du total du bilan.

En synthèse

L'année 2024 se caractérise pour Safran Aero Boosters par les principaux éléments suivants :

- ❖ Un chiffre d'affaires 2024 qui dépasse 2019, un retour au niveau précédent la pandémie de la Covid-19 qui avait eu un fort impact notamment dans le transport aérien avec une réduction significative des déplacements.
- ❖ Les dépenses de Recherche et Technologie ont encore augmenté en 2024 afin de soutenir le programme RISE, successeur du LEAP.
- ❖ Dans la continuité de 2023 avec la reprise de l'activité les embauches ont été importante en 2024.
- ❖ La rentabilité de 2024 a dépassé celle de 2019 malgré la forte inflation des années 2023 et 2024 grâce aux actions entreprises depuis 2020 et à un mix produits favorable.
- ❖ La structure financière reste bonne.

Perspectives

L'année 2024 a été une année record du point de vue des résultats financiers. La préparation de notre avenir à long terme s'est accélérée. L'inauguration du banc d'essai compresseur BECOVER nous donne l'accès à un outils unique qui consolide notre axe stratégique principal qui est le compresseur. L'usine d'aubes Safran Blades a commencé ses industrialisations conformément au planning initial et un doublement de la capacité de l'usine a été décidé.

Le premier module à l'échelle 1 du moteur Rise successeur de notre programme principal actuel est notre compresseur basse pression. Il a été monté, instrumenté et est prêt à commencer ces essais. Ce qui n'aurait pas été possible sans le support de la région wallonne et de l'état fédéral. Par ailleurs l'approvisionnement du titane, un des risques majeurs pour SAB, a été totalement maîtrisé par nos plans d'actions et de contournement de la Russie.

Informations en matière de durabilité (CSR)

Safran Aero Boosters est exemptée de la publication d'un rapport de durabilité au sens de l'article 3 :6/3 de la loi du 02/12/24 étant donné le fait que ce même rapport est préparé de manière consolidée par le groupe Safran (Paris) et disponible en ligne sur le site www.safran-group.com

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Shape the future
with confidence

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Liège Office Center
Rue des Guillemins 129, bte3
B - 4000 Liège

Tel: +32 (0) 4 273 76 00
ey.com/be

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Safran Aero Boosters SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Safran Aero Boosters SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 23 mars 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 14 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Safran Aero Boosters SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.185.587.416 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 289.939.868.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Shape the future
with confidence

Rapport du commissaire du 10 mars 2025 sur les Comptes Annuels de Safran Aero Boosters SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;



Shape the future
with confidence

Rapport du commissaire du 10 mars 2025 sur les Comptes Annuels de Safran Aero Boosters SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos

travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.



Shape the future
with confidence

**Rapport du commissaire du 10 mars 2025 sur les Comptes Annuels
de Safran Aero Boosters SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)**

- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Liège, le 10 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Emilie Van Callemont*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

25EVC0074

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

111 - 209

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1.389,2	1.219,6	169,6
Temps partiel	1002	113,3	71,5	41,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.478,2	1.275,7	202,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.953.155	1.717.513	235.642
Temps partiel	1012	122.036	76.710	45.326
Total	1013	2.075.191	1.794.223	280.968
Frais de personnel				
Temps plein	1021	147.945.544	132.029.592	15.915.952
Temps partiel	1022	10.296.455	6.495.292	3.801.163
Total	1023	158.241.999	138.524.884	19.717.115
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.070.553	937.161	133.392

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.337,6	1.162,4	175,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.848.332	1.609.616	238.716
Frais de personnel	1023	131.809.422	115.846.090	15.963.333
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	721.298	633.942	87.356

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1.420	113	1.509,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.331	111	1.419,4
Contrat à durée déterminée	111	89	2	90,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1.240	74	1.298,8
de niveau primaire	1200	9		9
de niveau secondaire	1201	520	21	536,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	236	22	252,9
de niveau universitaire	1203	475	31	500,5
Femmes	121	180	39	211
de niveau primaire	1210	1		1
de niveau secondaire	1211	26	10	33,9
de niveau supérieur non universitaire	1212	59	15	70,7
de niveau universitaire	1213	94	14	105,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	8	1	8,9
Employés	134	962	93	1.036
Ouvriers	132	436	19	450,9
Autres	133	14		14

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	3,8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	7.048	
Frais pour la société	152	340.325	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	195	5	198,8
210	140	1	140,8
211	55	4	58
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	71	13	80,5
310	61	9	67,7
311	10	4	12,8
312			
313			
340	8	4	10,9
341	5	2	6,6
342	4		4
343	54	7	59
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1.172	5811	205
5802	39.924	5812	6.764
5803	4.184.668	5813	59.853
58031	4.181.582	58131	73.321
58032	159.882	58132	13.958
58033	156.796	58133	27.426
5821	816	5831	174
5822	7.475	5832	920
5823	443.076	5833	58.858
5841	13	5851	
5842	6.705	5852	
5843	117.693	5853	